

## CONDITIONS GENERALES DE « LA SALLE »

La SALLE est un espace de danse dirigé par Emmanuelle BRONCIN & Minh PHAM, immatriculé sous le numéro SIREN 885 266 338 R.C.S. Toulouse, dont le siège est à TOULOUSE (31300) 5 rue Georges Vedel. La SALLE vise un public amateur et professionnel et répond aux obligations posées par la législation en vigueur.

L'objet social de la Salle :

- Enseignement de la danse et de l'art chorégraphique.
- Promotion de tout type de danse, organisation d'évènements tant au sein de l'école qu'à l'extérieur.
- Conseil et prestations diverses en lien avec ces activités.

Les professeurs sont titulaires du Diplôme d'Etat et du Certificat d'Aptitude de Professeur de Danse Classique.

Les présentes conditions générales ont vocation à régir les relations contractuelles existant entre La SALLE et ses élèves.

### **1. Planning des cours :**

Les cours suivant le calendrier scolaire commenceront une semaine après la rentrée de septembre et finiront deux semaines après la fin de l'année scolaire, sauf cas exceptionnel.

La première semaine de chaque période de vacances scolaires, La SALLE restera ouverte et proposera des stages ouverts à nos élèves (à partir de 10 ans) dans la limite de leur abonnement, exception faite pour les vacances de Noël.

Le planning des cours et horaires affiché lors de l'inscription peut être modifié par la direction pour des motifs impératifs.

### **2. Modalités d'inscription :**

Le dossier d'inscription ne pourra être pris en compte que sous réserve de la production des documents suivants :

- Une fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève ou par son représentant légal. (à télécharger [ici](#)).
- Un certificat médical : l'élève ne peut en aucun cas avoir accès aux cours tant qu'il n'a pas fourni ce certificat. Ce dernier doit porter la mention « *Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse* ».
- Le règlement correspondant au choix de l'abonnement. Si l'élève ou son représentant légal choisit de recourir à la facilité de paiement mensuel ou trimestriel, il est tenu de remettre l'ensemble des chèques dans le dossier d'inscription.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée des dossiers complets.

La SALLE se réserve le droit de limiter l'accès aux cours proposés, en posant notamment un nombre maximal de participants aux différentes disciplines, afin de permettre le déroulement des enseignements dans les meilleures conditions.

### **3. Abonnements proposés - Conditions tarifaires et modalités de paiement :**

La SALLE propose des abonnements annuels pour les particuliers et des tarifs à la carte pour les professionnels & intermittents (sur présentation de justificatifs).

Un engagement de longue durée de trente-huit semaines, de septembre à début juillet, comprenant un forfait pour un, deux ou plusieurs cours par semaine.

Le montant total de l'abonnement annuel, frais d'adhésion compris, s'effectue lors de l'inscription. Il engage l'élève à être présent dans les cours qu'il a choisis.

La SALLE se réserve le droit de changer l'élève de cours en fonction de son niveau technique.

Selon l'abonnement choisi, La SALLE propose des facilités de paiement qui sont détaillées dans la grille tarifaire sur [www.lasallededanse.fr](http://www.lasallededanse.fr)

Si l'élève ou son représentant légal choisit de recourir à la facilité de paiement mensuel ou trimestriel, il est tenu de remettre l'ensemble des chèques nécessaires au jour de l'inscription.

### **4. Détail des formules et des conditions tarifaires :**

L'élève ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance d'une grille tarifaire reprenant les différents abonnements proposés et leurs conditions tarifaires préalablement à la signature de la fiche d'inscription.

Aucun abonnement ne pourra faire l'objet d'un remboursement (sauf en cas de force majeure), la place de l'enfant étant réservée à l'année.

### **5. Engagement contractuel et conditions de résiliation :**

Obligations respectives des Parties :

L'élève ou son représentant légal se déclare informé de ce que le dépôt d'un dossier d'inscription emporte acceptation des présentes conditions générales.

A cet égard, La SALLE s'engage à dispenser les cours proposés pendant la durée contractuelle tandis que l'élève ou son représentant légal s'engage à verser l'intégralité du montant souscrit.

L'absence de l'élève à un ou plusieurs cours ne peut donner lieu à remboursement ou non encaissement de tout ou partie des sommes demandées.

Les abonnements sont valables pour la saison en cours ; ils ne sont ni cessibles, ni récupérables sauf cas de force majeure\* qui donnera droit à un report sur la saison suivante ou un remboursement des dates d'absence. Dans ce cas, un certificat médical sous pli confidentiel devra être fourni précisant les dates d'arrêt.

En cas de décisions des autorités (nationales, régionales, locales ou autre) imposant la fermeture des locaux de La SALLE pour des raisons sanitaires (Covid-19 ou autre pandémie), ou empêchant une organisation normale des cours, l'élève accepte que les cours précédemment planifiés soient assurés à distance ou par tous moyens qui seront définis en temps utile, ceci pour la durée définie par les autorités, en adaptant les horaires du planning. L'élève ou son représentant légal accepte que les cours ne fassent l'objet d'aucun remboursement.

La SALLE se réserve la faculté de mettre fin au contrat au cas d'inexécution par l'élève de ses obligations contractuelles inscrites ci-dessous.

## **6. Règlement intérieur :**

Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, les élèves, ainsi que les éventuels accompagnateurs, doivent être le plus silencieux possible, et respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux.

Il est strictement interdit de fumer au sein de l'École, y compris à l'extérieur des bâtiments, et de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Tout doit être mis en œuvre afin de préserver la propreté des vestiaires et de La SALLE.

Pour toute dégradation commise aux biens immobiliers et mobiliers appartenant à La SALLE, les frais de remise en état sont à la charge de l'élève majeur, ou du représentant légal.

Lors de l'inscription, le Professeur est en droit de poser un certain nombre de consignes vestimentaires qui devront être respectées.

Les chaussures de ville sont interdites dans la salle de cours.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et fin de cours. Ils devront prendre leurs dispositions pour être présents et en tenue dans les vestiaires à l'heure précise de début du cours.

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant toute la durée du cours.

## **7. Assurances / Responsabilité :**

La SALLE n'est pas responsable des élèves mineurs en dehors des heures de cours. Les enfants doivent être confiés au professeur au début des cours et repris en charge par un accompagnateur dès la fin du cours.

La SALLE décline toute responsabilité à l'égard des élèves en cas d'absence, de retard ou de départ anticipé de leur part.

La SALLE est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents découlant du non-respect des consignes du Professeur.

Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance individuelle accident : cette dernière reste de votre responsabilité.

La SALLE ne saurait être tenue responsable des objets perdus, volés, ou détériorés qui sont entreposés dans les vestiaires.

Tout changement de situation en cours d'année doit être immédiatement signalé à la Direction.

## **8. Droit à l'image :**

Pour toutes communication/publicité concernant les activités de La SALLE : presse, site internet, réseaux sociaux, TV qui nécessitent des prises d'image/son.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

En autorisant le droit à l'image sur la fiche d'inscription, vous autorisez La SALLE à utiliser les enregistrements réalisés sous son autorité dans le cadre des cours dispensés par elle, ou toute autre manifestation, publique ou privée à laquelle elle participera avec son élève, dans le respect de son objet social.

Le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

\* *Hospitalisation de longue durée ou déménagement.*